
DECRET N° 2024 / 02870 /PM DU 24 JUIL 2024
portant nomination de responsables au Ministère de l'Administration
Territoriale.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Administration Territoriale :

I – INSPECTION GENERALE

**INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE**

Inspecteur n°1 : Monsieur **KOMBE Henry PASANG**, Administrateur Civil Principal, Matricule **572 496-S**, précédemment Chef de la Division des Systèmes d'Information, en remplacement de Monsieur **ABDOUL-KARIM YAKOUBOU**, appelé à d'autres fonctions.

Inspecteur n°2 : Monsieur **MBELE MBELE Didier Ange Gilbert**, Administrateur Civil, Matricule **601 153-T**, précédemment Inspecteur des Services n°2, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME



II – ADMINISTRATION CENTRALE
DIVISION DES SYSTEMES D'INFORMATION

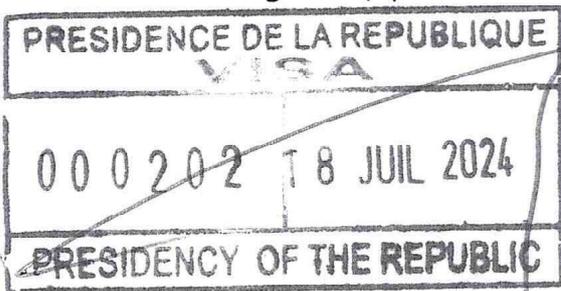
Chef de Division : **Monsieur Lucien Francis BENE**, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule **722 762-C**, précédemment Chef de la Cellule des Etudes et des Développements, en remplacement de Monsieur KOMBE Henry PASANG, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Directeur : **Monsieur ABDOUL-KARIM YAKOUBOU**, Administrateur Civil Principal, Matricule **648 663-X**, précédemment Inspecteur de l'Administration Territoriale n°1, en remplacement de Monsieur KALDAOUSSA FAÏSSAM, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 24 JUIL 2024

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME